



réparation sur chaudière sous garantie

Par tykkart, le 27/06/2019 à 16:37

bonjour,

J'ai commandé une chaudière à gaz murale en 2018, auprès d'une société qui m'a proposé un contrat d'entretien (déplacement gratuits) payant .

La chaudière étant encore sous garantie jusqu'en février 2020, j'ai fait réaliser une première intervention de contrôle annuel obligatoire.

Au cours de cette opération, le technicien m'a précisé que tout fonctionnait correctement sauf le manomètre d'indication de la pression dans le circuit radiateur (sous garantie constructeur) qui était HS.

La société d'entretien de la chaudière a commandé une nouvelle pièce et m'a fixé un nouveau rendez-vous.

Mais, lors de ce rendez-vous le technicien m'a informé qu'il n'arrivait pas à démonter la pièce HS (en raison d'un manque d'accessibilité à l'intérieur de la chaudière) pour la remplacer.

"*Cette pièce est certes importante mais n'entrave pas le fonctionnement de la chaudière*" m'a t-il rétorqué.

Est-ce que je peux exiger le démontage de la chaudière et le remplacement de la pièce sous garantie en atelier ou chez le constructeur ?